



-----  
**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL**  
**Séance du 19 juin 2025**  
-----

**Présents :** M. Jean-Louis FLORES Président,  
Membres titulaires : Régis FRANCHI, Michèle MARTIN, Martial ALIX, Gilles QUINTON, Valérie HERKT.  
Membres suppléants :  
Membres suppléants (non votants) accompagnant leur membre titulaire : Thomas HAROUN

**Absent (s) Excusé(s)**

Anne CABRIT qui a donné procuration à Martial ALIX.

**Absent (s) non Excusé(s)**

Membres titulaires : Jean-Paul PETIT,

**A été nommé secrétaire :** Michèle MARTIN

La séance est ouverte à 18H40  
Lecture et approbation du Compte rendu du comité syndical du 08/04/2025.

**Délibérations :**

**Tarif restauration scolaire 2025/2026 :**

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'augmenter les tarifs de restauration scolaire en vigueur pour l'année scolaire 2025/2026 soit :

Pour les familles qui ne souhaiteraient pas communiquer leur attestation de quotient familial de l'année scolaire concernée, il sera appliqué le tarif maximum.

<b>Tranche :</b>	<b>2025/2026</b>	<b>2024/2025</b>
<b>Tarif repas Adulte</b>	7€60	7€52
<b>Tarif A Enfant</b> (quotient familial CAF inférieur ou égale à 599)	1€	1€
<b>Tarif B Enfant</b> (quotient familial CAF de 600 à 1200)	4€28	4€24
<b>Tarif C enfant</b> (quotient familial CAF supérieur à 1200)	5€21	5€16
<b>Tarif spécifique*</b>	1€95	1€93

**\*Tarif spécifique :**

Il s'applique aux enfants faisant l'objet d'un accueil individualisé dérogatoire (Exigence d'un dossier médical PAI attestant d'une allergie ou d'une pathologie ne permettant pas l'ingestion des aliments proposés par la collectivité) : un accord particulier précisera les conditions de substitution des repas par la (les) famille(s). L'enfant est pris en charge par le service de restauration scolaire, mais les familles fournissent le panier repas de leur enfant.

- **Tarif majoré** : Une majoration de 100% du tarif applicable à la famille concernée sera appliquée pour chaque repas pris sans réservation préalable dans les délais impartis.

Après en avoir délibéré le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les tarifs ci-dessus.

Ces tarifs seront utilisés à partir de la rentrée 2025/2026.

### **Tarifs ALSH 2025/2026 :**

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'augmenter les tarifs de l'ALSH en vigueur concernant l'année scolaire 2025/2026 soit :

- **Tarif journalier pour les mercredis et vacances scolaires :**

Tranche A : 17.16 €

Tranche B : 20.58 €

Tranche C : 24.68 €

Tranche D : 29.61 €

Familles Extérieures : 32.57 €

- **Tarif forfait semaine vacances scolaires :**

Tranche A : 51.47 €

Tranche B : 61.73 €

Tranche C : 74.04 €

Tranche D : 89.20 €

Familles Extérieures : 98.13 €

**Ces tarifs seront utilisés à partir de septembre 2025 et jusqu'aux grandes vacances suivantes soit l'été 2026 inclus.**

Il est rappelé que la pratique du quotient familial CAF est retenue pour définir les participations des familles aux activités du centre de loisirs organisées par la commune (Accueil de Loisirs).

Pour les enfants atteints d'allergie et qui ne peuvent consommer les repas proposés par le centre de loisirs (sur justificatif médical), il sera déduit 2 € du tarif de la journée.

- **Tarifs garderie périscolaire :**

### **Forfait 4 jours :**

<u>Matin</u>	<u>Soir</u>	<u>Matin et Soir</u>	<u>Tranche</u>
74.09 €	90.55 €	123.48 €	A
76.27 €	93.22 €	129.66 €	B
81.68 €	99.86 €	136.13 €	C
85.76 €	104.85 €	142.96 €	D

### **Forfait 3 jours :**

<u>Matin</u>	<u>Soir</u>	<u>Matin et Soir</u>	<u>Tranche</u>
57.63 €	74.09 €	106.99 €	A
60.49 €	77.79 €	113.53 €	B
63.51 €	81.68 €	117.91 €	C
66.68 €	85.76 €	123.84 €	D

**Forfait occasionnel :**

<u>Matin</u>	<u>Soir</u>	<u>Matin et Soir</u>	<u>Tranche</u>
8.23 €	9.86 €	16.40 €	A
8.43 €	10.34 €	17.24 €	B
9.04 €	10.87 €	18.11 €	C
9.32 €	11.39 €	19.01 €	D

**Forfait transport scolaire + garderie :**

<u>Soir</u>	<u>Tranche</u>
22.45 €	A
23.56 €	B
24.72 €	C
25.95 €	D

Une majoration de 15 € supplément pourra être appliqué en cas de retards répétés.

Aussi, les tranches de quotient familiale sont modifiées comme suit :

Quotient Familial		
de	à	Tranche
0	578	A
579	950	B
951	1 500	C
1 500		D

Pour les familles qui ne souhaiteraient pas communiquer leur attestation de quotient familial de l'année scolaire concernée, il sera appliqué le tarif maximum.

Après en avoir délibéré le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les tarifs ci-dessus.

Ces tarifs seront utilisés à partir de la rentrée 2025/2026.

**Point Divers :**

**Présentation au CST du projet de délibération concernant les autorisations spéciales d'absence :**

Monsieur le Maire présente au conseil syndical la délibération concernant les autorisations spéciales d'absences pour les agents territoriaux du syndicat. Cette délibération va être présentée pour validation au Comité Social Technique du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour accord avant validation définitive auprès du Conseil Syndical.

Il rappelle qu'une Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) est une dispense, de droit ou discrétionnaire, accordée aux agents publics en position d'activité ou de détachement permettant de s'absenter de leur poste tout en étant considéré en position d'activité (Conseil d'Etat, 3 / 5 SSR, du 6 juillet 1979, 07754) et donc rémunéré. Ces dernières sont accordées sous réserve de fournir un justificatif pour des motifs précis.

## **Présentation au CST du projet de lignes directrices de gestions (LDG) :**

Ces lignes directrices, établies par chaque collectivité et établissement public, définissent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Elles établissent également les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. Un agent peut se référer à ces lignes directrices en cas de recours devant le tribunal administratif, à la suite d'une décision individuelle défavorable concernant l'avancement, la promotion ou la mutation.

Le projet de LDG va être présenté au Comité Social Technique du CIG, une fois validé, un arrêté instaurant ce document sera pris.

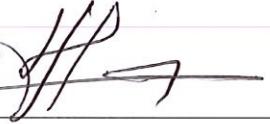
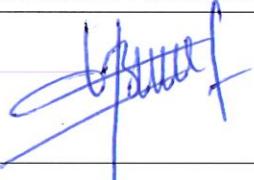
## **Marquage au sol cour de l'école élémentaire :**

Monsieur FLORES présente les devis à la suite d'une demande formulée par l'école élémentaire pour le marquage de jeux au sol dans la cour de l'école élémentaire. Cela représente le marquage d'un terrain de foot, d'une marelle fusée et d'un petit parcours vélo pour la petite cour.

## **Questions diverses :**

- Les animateurs demandent s'il serait possible d'installer une climatisation au centre de loisirs. Le bâtiment étant très vitré, en cas de forte chaleur, les pièces montent vite en température. Cette installation est couteuse et le SIVOS n'a pas prévu de budget cette année pour une dépense de la sorte. Cependant, le projet va être étudié pour plus tard avec demande de subvention telle que la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour une clim ou la pose de volet roulants. En attendant une petite clim portative va être acquise dans le but de pouvoir rafraîchir au moins une pièce.

Fin de la séance 19 h 30

<i>Le Maire : Jean-Louis FLORES</i> Jean-Louis FLORES <i>Le Président</i> Jean-Louis FLORES 	<i>La secrétaire : Michèle MARTIN</i> 
--	--